



*Paris, le 26 septembre 2014*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **[www.ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr) : un an d'information neutre et objective sur l'avortement Marisol Touraine et Pascale Boistard déterminées à garantir l'exercice effectif de ce droit**

Il y a tout juste un an, à l'occasion de la journée mondiale pour l'avortement sûr et légal, le Gouvernement lançait le site [ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr). Ce site garantit l'accès à une information claire, accessible, objective et de qualité sur l'avortement sur Internet. Il permet à toutes les femmes confrontées à une grossesse non désirée de faire leur choix de manière éclairée, alors que de nombreux sites d'organisations opposées à l'avortement délivrent une information orientée, fallacieuse et culpabilisante sur l'avortement.

La fréquentation du site témoigne du besoin en la matière : en effet, en une année, plus d'1,2 million de pages ont été vues sur le site, pour plus de 436 000 visites.

Ce dispositif témoigne de la détermination du Gouvernement à agir pour garantir l'exercice effectif par les femmes de leur droit à disposer de leur corps.

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, s'est engagée dès 2012 pour renforcer ce droit, en permettant le remboursement à 100% de l'IVG et la revalorisation de 50% du tarif de l'IVG chirurgicale pour les établissements hospitaliers. Une instruction de la ministre est publiée chaque été pour rappeler aux agences régionales de santé leur obligation de garantir la qualité de l'accès à l'information, de l'orientation et de la prise en charge des femmes souhaitant avorter.

La loi du 4 août 2014 concrétise encore un peu plus le droit des femmes à disposer de leur corps : la référence obsolète à la situation de détresse des femmes souhaitant avorter a été supprimée et le délit d'entrave à l'IVG a été étendu à l'information sur l'IVG.

Un engagement renouvelé par Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes, qui a récemment défendu la reconnaissance universelle du droit à l'avortement devant la session spéciale de l'ONU consacré au 20ème anniversaire de la conférence du Caire.

**Marisol Touraine et Pascale Boistard réaffirment l'attachement du Gouvernement à garantir le libre choix des femmes, à veiller au respect de leur droit essentiel à disposer de leur corps et au droit à l'IVG.**

#### Contacts presse :

Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65 - [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)  
Cabinet de Pascale Boistard : 06 77 12 98 66 - [valerio.motta@femmes.gouv.fr](mailto:valerio.motta@femmes.gouv.fr)